Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Ramadan 1447
27 Février 2026

N° 25

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **500**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **501**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **503**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **506**
Homologation de résolutions **507**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **507**
Avis aux créanciers **511**
Convocations
Sociétés anonymes **513**
Autres sociétés **516**
Divers
Avis au public **517**
Rectificatif **517**
Bilans et Comptes Financiers
Société des services nationaux et de résidences **518**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Al Mostakbal.

Type de société : Locale.

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 10000,000 DT.

Siège social : Khanguet el hojjej.

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré.

Durée : 99 ans.

Date de déposition du projet de statuts : 2/2/2026.

Nombre d'actions nominales à souscrire : 100.

Valeur nominale de l'action : 100,000 DT

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole (BNA) Grombalia.

Période de souscription ouverte : du 2/3/2026 au 1/4/2026.

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui.

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : oui.

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui.

Invitation à l'assemblée générale constitutive : plateforme.

Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom Abderrazek Houas, Délégation Grombalia, Gouvernorat Nabeul, Adresse khanguet el hojjej.

Nom et prénom Ferjani Mehadhebi, Délégation Grombalia, Gouvernorat Nabeul, Adresse khanguet el hojjej.

Nom et prénom Mounir Bouraoui, Délégation Grombalia, Gouvernorat Nabeul, Adresse khanguet el hojjej.

Nom et prénom Malek Dakhlaoui, Délégation Grombalia, Gouvernorat Nabeul, Adresse khanguet el hojjej.

Nom et prénom Zid Dakhlaoui, Délégation Grombalia, Gouvernorat Nabeul, Adresse khanguet el hojjej.

2026R00550SODB1

Avis au public

Nom social de la société communautaire : Société communautaire locale agricole Al-Jinene.

Type de société : Local.

Montant du capital social susceptible d'être souscrit : 5000 DT.

Adresse du siège social : Drija Borj El-Amri.

Objet social de la société : Agriculture intégrée.

Durée de la société : 99 ans.

Date de dépôt du projet d'acte constitutif : 29/1/2026.

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10.

Valeur nominale des parts sociales : 500 dt.

Banque : (Agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque nationale agricole Mournaguia.

Durée de souscription ouverte : de 1/3/2026 jusqu'au 19/3/2026.

Les privilèges réservés conformément aux dispositions de l'acte constitutif type : Oui.

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui.

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui.

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom Habibi Mounir, Délégation Borj El Amri, Gouvernorat Mannouba, Adresse Drija Borj Elamri Mannouba.

Nom et prénom Jebali Jalloul, Délégation Borj El Amri, Gouvernorat Mannouba, Adresse Drija Borj Elamri Mannouba.

Nom et prénom Habibi Mariem, Délégation Borj El Amri, Gouvernorat Mannouba, Adresse Drija Borj Elamri Mannouba.

2026R00562SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Ezed.

Forme juridique de la société : Société locale.

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,000 dinars.

Adresse du siège social : Route Kasab Kasba.

Objet social de la société : Agriculture et services agricoles

Durée de la société : 99 ans.

Date de dépôt du projet de statuts types : 9/12/2025.

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts.

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars.

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole – Béja.

Période d'ouverture de la souscription : Du 10/3/2026 au 17/3/2026.

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom Lobna Melki, Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Maagoula Béja.

Nom et prénom Mounir Masoudi, Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Ksar Béja.

Nom et prénom Youssef Ferjani, Délégation Béja Nord, Gouvernorat Béja, Adresse Béja.

2026R00569SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale Al Amal

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social souscriptible : Capital social : 10 200,00

Adresse du siège social : Rue de la Mosquée, Immeuble Al Afifi, Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : Durée : 25 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 16/12/2025

Nombre de parts nominales à souscrire : 204 parts

Valeur nominale des parts : Valeur nominale : 50,00

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 14/02/2026 au 10/03/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Marouane Jouadi : Délégation Sidi Bouzid Ouest; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Cité Ouled Belhédi, Sidi Bouzid

Houssem Taghouti : Délégation Ouled Haffouz; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : El Gafa - Sidi Khalif, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid

Fethi Khalifi : Délégation Ouled Haffouz; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : El Gafa - Sidi Khalif, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid.

2026X00276SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

REDUCTION DE CAPITAL EN VUE D'APUREMENT DES PERTES CUMULEES SUIVIE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

LES PERLES DU DESERT

SOCIETE ANONYME - TOTALEMENT EXPORTATRICE

CAPITAL SOCIAL : 10.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : AMEN EL BOUHAIRA - 3EME ETAGE -1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1432766B

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la société réuni en date du 18 décembre 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 6 février 2026 enregistrement numéro 26800488 quittance numéro M001145 et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société réuni en date du 9 janvier 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 6 février 2026 enregistrement numéro 26500484 quittance numéro M001113, dont 2 exemplaires ont fait l'objet d'un dépôt provisoire auprès du centre national des entreprises sous le numéro 202615165 il a été décidé à l'unanimité des actionnaires ce qui suit :

1) La réduction du capital social d'un montant de dix mille Dinars Tunisiens (10.000 TND), pour le baisser de dix mille Dinars Tunisiens (10.000 TND) à 0 TND, et ce par voie d'annulation de mille (1.000) actions nominatives de dix Dinars Tunisiens (10 TND) de valeur nominale chacune et ce afin de rétablir l'équilibre partiel entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes cumulatives.

2) L'augmentation du capital social simultanément à la réalisation de la réduction de capital, d'un montant de dix millions deux cent mille soixante Dinars Tunisiens (10.200.060 TND) pour le porter de 0 TND à 10.200.060 TND, et ce par l'émission de 1 020 006 nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 TND) chacune et ce par apport en liquide et par conversion d'une partie de la créance certaine, liquide, échue et exigible détenue par l'actionnaire de la Société, la société Sanlucar Fruit SL. Les actionnaires la société, société Shares CO. RH & SL Services et la société SAN LUCAR SERVICES SARL, ont déclaré renoncer définitivement et irrévocablement à leur droit préférentiel de souscription pour la participation à l'augmentation de capital susmentionnée.

3) Sous réserve de la réalisation définitive des deux opérations de réduction et d'augmentation de capital, le nouveau capital social de la société sera fixé à la somme de dix millions deux cent mille soixante Dinars Tunisiens (10.200.060 TND) divisé en 1 020 006 actions d'une valeur nominale de dix dinars (10

TND) chacune. L'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

4) Le conseil d'administration ou le Directeur Général de la société sont d'ores et déjà autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de la réalisation de la réduction et l'augmentation de capital.

5) Le montant des souscriptions sera versé dans le compte indisponible ouvert à la BANQUE BTK - AGENCE centrale sous le numéro TN59 20000002230118945862.

6) Délais de souscription 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2026R00539SANB2

Nomination d'un Commissaire aux Comptes

Tunisair Handling

Société Anonyme

Au capital de 24.095.800 Dinars

Registre National des Entreprises : 892074 E

Siège social : 02 Rue des Métiers, Charguia II - 2035 La Soukra, Ariana

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire n°19 en date du 26 décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis, Ariana, le 16 février 2026 sous le n°26701294, quittance n°19280, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 18 février 2026 sous le n°2026P20014626, Monsieur Yahia Rouatbi est nommé, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2026400634SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Mise à jour des statuts de la société

SOCIETE AZ TRAVAUX SPECIAUX

SARL au capital de 70.000 Dinars

M.F : 1442584C/A/M/000

R.C : B0735952016

En vertu de la décision collective des associés au tire des assemblées tenues du 11/09/2024, enregistrée à la recette des finances d'El Manzah 9 le 18/09/2024, sous le n°24702897 quittance n°69769, et dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises de Tunis le 06/12/2024 sous le n°2024F12058739 ; du 21/10/2024, enregistrée à la recette des finances d'el Yasminet le 22/10/2024, sous le n°24704691 quittance n°056984, et dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises de Tunis le 06/12/2024 sous le n°2024F12058739; du 05/11/2024, enregistrée à la recette des finances d'el Yasminet le 05/11/2024, sous le n°24504887 quittance n°058775, et dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises de Tunis le 06/12/2024 sous le n°2024F12092984; du 09/01/2025, enregistrée à la recette des finances d'el Yasminet le 14/01/2025, sous le n°25700181 quittance n°003504, et dont un exemplaire est déposé au registre national des entreprises de Tunis le 24/04/2025 sous le n°2025F17827336, il appert que les associés ont décidé la mise à jour des statuts de la société.

2026R00533SRLB2

Dissolution d'une société et Nomination d'un liquidateur

Société Nasr de Travaux Publics «SNTP»

SARL (en liquidation), au capital de 750000 dinars tunisiens

Siège est situé à la Résidence les jasmins, Bloc 5, El Mourouj 5, 2074, El Mourouj- Ben Arous

Identifiant unique : 1549849W

En vertu d'une assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 février 2026, les associés de la Société Nasr de Travaux Publics «SNTP» ont décidé de dissoudre et de liquider la société.

M. Mongi BEN MHENNA, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°00224537 délivrée à Tunis le 05 janvier 2018, expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, a été nommé liquidateur de la société. Le cabinet du liquidateur, situé au 85-87 rue Palestine, immeuble Al-Quods, 4ème étage, Bureau 4-5, - Tunis, a été désigné comme adresse officielle pour la procédure de liquidation.

Le procès-verbal de l'assemblée susmentionnée a été enregistré à la recette des Finances de Bir El Kassaa - Ben Arous, sous le numéro 26500323, quittance n°M006806, en date du 13 février 2026, et déposé au Registre National des Entreprises le 16 février 2026.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont priés de contacter le liquidateur à l'adresse susmentionnée dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date du présent avis afin de déclarer leurs créances et de fournir les pièces justificatives attestant de ces créances et de leur validité.

2026400630SRLB2

P.V

Société Rym

MF: 146100 E

Capital : 1000 D

Siège Social : 1 Résidence AMIRA Rue Hedi Nouira cité ENNASAR - Ariana

Suivant acte de PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15/09/2025 enregistré à la recette des finances Manzah 6 quittance n°M022583 enregistrement N°26701284 du 18/02/2026.

Mr Wissem Triki a cédé 50 parts sociales qu'il possède de valeur de 500 dinars

Et son épouse Rym Chawali 50 parts sociales de valeur de 500 dinars à la société Meatopia SARL MF / 1909179/P ; la gérante, Mme Linda Ben Jaafar.

Déposé au RNE quittance N°2026P24834775 du 24/02/2026.

2026400653SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 09/02/2026, enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 12/02/2026, quittance n°M017373, enregistrement n°26200792, Sonia Ben Omran, a vendu à Ahlem Ben khater, leurs adresse Maghrawa Midoun Djerba, le fonds de commerce situé dans le complexe commercial Mall Midoun Djerba, destiné à l'activité de pressing, teinture et nettoyage. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 19/02/2026 au journal quotidien Chourouk.

2026R00538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/10/2025 enregistré à la recette des finances de Tekelsa en date du 07/11/2025, N° de quittance M013279 N° d'enregistrement 25200496, Mme Leila Bent Merghni Ben Salah Hajri a vendu à Ahmed Ben Hssan ben Ahmed Ben Brahim, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente fruits secs en détail, dans le local sis 17 cité commerciale Bir Marwa Tekelsa nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/02/2026.

2026R00541FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Hammam-Lif le 19/2/2026 quittance n° M010858 n° d'enregistrement 26000340, Mme Marwa Ben Boubaker a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné pour l'activité du café sis au 49 Rue d'Alger Hammam-Lif avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Abdelrahmen Hichri .

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maitre Aloui Mohamed Salaheddine à son étude 51 Avenue de France-Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a également été publié au quotidien Echourouk du 22/2/2026.

2026R00554FCCC2

Vente d'un fonds commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 5/02/2026 et enregistré à la recette des finances Victor hugo sousse le 09/02/2026 sous le n°1008627 enregistré n°26200609 salwa ben mohamed soukri CIN n°02830375 a vendu à liwaa abroud CIN n°06939074 la totalité du fonds de commerce dans le local situé au bv ennakhil khezema sousse. Les appositions seront acceptées durant vingt (20) jours à partir de la date de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de liwaa abroud dans le local situé au bv ennakhil khezema sousse et au cabinet maître ben taleb abdelhamid avenue ibn aljazar immeuble ibn sina Sousse.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/2/2026.

2026S00279FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/02/2026, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 20/02/2026 sous N° 26200436 quittance N°M017137. Karim Ben Béchir SBOUI, titulaire de la CIN N°05559962 a vendu et cédé à Mr Mohamed Khabib Ben Mohamed Nejib Ben Mohamed BOUMIZA, titulaire de la CIN n°12917341, la moitié de la totalité du fonds de commerce qu'il détient du fonds de commerce du local destiné tout commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au N°18 Rue Salah Belajouza Sousse. Les oppositions se font entre les mains de maître Fredj BOUKEF Avocat à son bureau sis à Rue Sœur Joséphine - Immeuble Trocadéro Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 27/2/2026.

2026S00281FCCC2

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce rédigé par maître MOHAMED YOUSSRI KARAA enregistré à la recette des finances à Mahdia le 09-02-2026 en vertu de quittance N°M010000 Mr FAYSEL OM EZZIN titulaire de CIN N°06857058 délivrée le 22-04-2019 résidente à ZAHRA MAHDIA a cédé à Mr LAZHAR JBAHI titulaire de CIN N°09146689 délivrée le 16-08-20212 la totalité de fonds de commerce son matricule fiscal n°D1107645 exploité à la vente des Fruits secs cité à l'avenue ALI BALAHWAN Mahdia 5100.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 12 février 2026

Toutes les oppositions seront au bureau du rédacteur maître mohamed youssri Garaa sise à Mahdia au bout de 20 jours à partir de la publication au JORT.

2026S00282FCCC2

Extrait de vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/02/2026 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 19/02/2026 reçu n°M020864 enregistrement n°26200578, La société Black Dose société à responsabilité limitée enregistré au RNE sous le n°1863910M, dont le siège social et à la Rue Bouzayen Km 4,5 Immeuble Hentati Sfax, représentée par ses deux gérants Mahdi Abbes et Ghassen chaari a vendu à monsieur Yasser Karray demeurant à la route kaied mhamed Km 3 impasse bouassida Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en un café exploité dans le local sis à Rue bouzayen Km 4 ,5 Immeuble Hentati Sfax avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présenter dans les vingt jours à partir de la publication de cet extrait dans le journal officiel de la République Tunisienne au siège Social de la venderesse sus indiquée où est déposé une copie enregistrée au contrat de vente.

Cet extrait est paru dans le journal quotidien le Temps en date du 24/02/2026.

2026X00272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10 NOVEMBRE 2025 enregistré à la recette des finances de GABES le 12/02/2026 quittance n°10738 enregistrement n°26201382 monsieur MOUNIR AZZOUZI demeurant à la RUE EZZAYATINE ZRIG INTERIEUR GARES a vendu à Mr ZIED MRABET le fonds de commerce - TOUS CMMERCE- sise à SOUK JARA GABES y compris ces éléments corporels et incorporels et toute opposition devra être effectuée dans le délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT auprès de vendeur du contrat.

Cet extrait est paru dans les journaux le Quotidien et Echourouk le 24/2/2026.

2026X00274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/01/2026 et enregistré à la recette des finances Elain Sfax le 04/02/2026 sous le numéro quittance n°MO10820 et numéro d'enregistrement 13407454, Mr Fathi Mgherbi, titulaire de la CIN n°06882594 a vendu à Mr Makhlouf Magherbi, titulaire de la CIN n°13407454, la totalité du fonds de commerce, sis à la route de manzel cheker Km 6,5 Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur au local dont le fonds de commerce est exploité. Un extrait a été publié au Journal chourouk du 14/02/2026.

2026X00277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 26/1/2026, enregistré à la recette des finances Sakiat Ezite Sfax, sous n° 26200408 et la quittance n° M011369, le 3/2/2026.

Mr Boulbeba Ben Nour Eddin Smiri a vendu la totalité de son fonds de commerce pour vente des fruits secs au local sis route Tunis km 5 Elkharraj Sfax à Mme Hanen Bent Zouheirr Aydi. Toutes oppositions seront reçues chez l'acheteur au local sis route Tunis km 5 Elkharraj Sfax.

Cette annonce est publiée au journal " Achourouk" le 18/2/2026.

2026X00281FCCC2

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte authentique du 21/01/2026 et enregistré à la recette des finances de Menzel BOURGUIBA le 29/01/2026 sous le n°26200332 reçu n°M008882 (Le Quotidien du 11/02/2026), Monsieur Mohamed Amin Nefzi a vendu à Madame Marwa Madiouni, l'ensemble du fonds de commerce (restaurant) exploité à la rue Mongi Slim, MENZEL BOURGUIBA.

Contestation à l'adresse de l'exploitation.

2026400631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances fouchena le 02/02/2026 quittance n°M013095 sous le numéro 26200525 Mr abdelaziz maatougui cin 08511050 résident : rue de la liberté fouchena ben arous a vendu tout le fonds de commerce TOUT COMMERCE situé à la rue de liberté (à gauche direction mhamadia) avec intersection avenue jrissa- fouchena ben arous rne 0988245 H à la SOCIETE AM HSSAN sarl représentée par Mr sadek amine boubakri cin 13012360 siège social rue de liberté avec l'intersection avenue jrissa fouchena ben arous.

Toute opposition sera faite au domicile élu : adresse de la société AM HSSAN précitée dans le délai de 20 jours de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aussi au journal quotidien Echourouk le 20/2/2026.

2026400635FCCC2

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte sous-seing privé signé le 18/02/2026 enregistré à la recette des finances de la Cité Ettadhamen le 18/02/2026, reçu n°MO18417, n° d'enregistrement 26200943, Mme Latifa Bent Sadok Ben Salah GHARBI demeurant à la rue des Ottomans, Douar Hicher, Manouba et Mme Noura Bent Mohamed Oussif ENNASRI, demeurant à l'immeuble

n°8, 1er étage, appartement n°4, Douar Bicher, Manouba, ont vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial connu sous la dénomination «Café El Moez» sis à l'Avenue de l'environnement, Cité Ettadhamen Ariana à Mr Mongi Ben Mohamed Ben Mabrouk AMOR demeurant à 93 Résidence El Yasmine, Mornaguia, Manouba.

Toutes les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du cet avis au JORT, auprès de l'acheteur ci-dessus mentionné.

Cet avis a été publié aux journaux "Achourouk et Le Quotidien" du 24/02/2026.

2026400643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 2026/02/16, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 18/02/2026 sous le numéro 26201279 quittance M015622, MENZLI HAFIDH N° C.I.N 08908799 demeurant Cité Andalous, Bizerte, a cédé à Société ALADIN FRAGRANCE, Identifiant unique N°1901037/K siège social 7 Rue Habib Bourguiba Mannouba, le fonds de commerce affecté à la vente des pâtisseries et glaces, sis Place du 13 Janvier 1952 Bizerte.

Le présent avis a été publié aux journaux "Achourouk et Le Quotidien" du 21/02/2026.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, matricule fiscal N°459362 S, à son Etude sise au 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2026400644FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19 et 22 février 2026 enregistré le 23/02/2026 à la Recette des Finances Cité Administrative à l'Ariana, sous le numéro 26201052 Mme SARRA BEN ABDA titulaire de la CIN N°06398091 a vendu à MR AYMEN BOUKHARI titulaire de la CIN N°07185464 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au 22, Rue Ahmed Kheireddine, Nouvelle Arîana.

Les oppositions doivent être adressées à l'Etude de Maître Mohamed Chérif, avocat à la Cour de Cassation au 23, Avenue Tahar Ben Ammar, Résidence Essaâda 4, Bureau N°6, El Manar 2, 2092 Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet acte de vente a été publié au journal «Essahafa» le 25 février 2026 sous le N°1011427.

2026400652FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 21/01/2026 enregistré à la recette des finances Menzel Temim le 26 Janvier 2026, quittance n°M010088, enregistrement n°26300275, Mr Faouzi Lahouag, CIN n°06270825 a loué à Mr Abderazek Benadrisse, CIN n°09833278 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 68 Rue la révolution Menzel Temim exploité comme café. Le contrat a été rédigé par maître Mohamed Habib Abbes, M.F : 0083819V à son étude sise au n°55 Rue Om Kolthoum Tunis.

Cet avis a été publié au journal Le Temps du 19/02/2026.

2026R00540FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/12/2025 enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana le 22/01/2026 quittance n°M008665 enregistrement n°26300558 Mme Boutheina Massaoud ép Makrem Mrad CIN N° 08326273 a loué à Mme Leila Abidi ép Tayaa Mezni CIN N° 02589862 la totalité du fonds de commerce exploité comme cafétéria à la rue Cheikh Mohamed Neifer dar fadhal Soukra Ariana.

Les oppositions seront reçues au cabinet du Maître Jebali Mohamed cherif avocat à la cassation sis à la rue des lacs Masuries immeuble Silac rdc bureau N° b2 les berges du Lac 1 Tunis, dans le délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 07/02/2026.

2026R00548FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à la municipalité de Hamem Sousse le 10/02/2026; enregistré le 11/02/2026 à la recette des finances Hamem Sousse sous le numéro 26300955; reçu n°M018784 ; Hssan Ben Ameur Dhmaied a loué à Haikel Ben Fraj Ghzel; la totalité du fonds de commerce lui revenant et qui est exploité pour le commerce Salon de thé sous le nom «EL MEDINA» ; situé Maisons des Jardins port Kantaoui Hamem Sousse Non enregistré au RNE ; avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites chez le locataire dans la même adresse du local sujet de location; dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication; un extrait du location a été publié au journal Echourouk le 18/02/2026.

2026S00280FCCC3

Location d'un Fonds De Commerce

Par acte sous seing privé daté le 19/02/2026, enregistré à la R.F d'ECHIHIA Sfax le 19/02/2026 quittance n°M014037 enregistrement n°26300349 monsieur Cheikh Rouhou Afif cin n°01030937 sis à ECHIHIA Sfax, a loué à monsieur Chatti Oussema cin n°01030937 sis à la route de l'aéroport km 2.5 Sfax le F.C

qui consiste à la boulangerie et pâtisserie sis à la route de teniour km 6 Echihia Sfax.

La location englobe les éléments corporels et les éléments incorporels, et pour une durée de 10 ans à partir de 01/03/2026. Toutes personnes voulant former opposition durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser au locataire à son adresse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de location.

Cet extrait est publié aux quotidiens Essabeh n°24508 et le Temps n°16811 le 21/02/2026.

2026X00273FCCC3

LOCATION DE FONDS DE COMMERCE

D'un acte ssp à Tunis enregistré à la recette des finances rue 2 Mars houmet souk Jerba en date du 22-01-2026 enrgt. N°26300496 quit. N°10603 Monsieur ALI BEN BANNOUR GRIGUICH loue le fonds de commerce destiné pour l'exploitation d'un café sis à la place de l'Indépendance Erriadh Houmet Souk Jerba à Monsieur ALI BEN HASSEN TENNICH pour une durée d'une année renouvelable à partir du 01-02-2026.

Cet avis est publié au journal quotidien EL ANWAAR du 24-02-2026.

2026400638FCCC3

Location - gérance de fonds de commerce

Par un contrat de location - gérance d'un fonds de commerce rédigé par Maître Hela Cherif enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 le 22/01/2026 quittance n°8978 n° d'enregistrement 26300485 la société «TUNIREST» SUARL, RNE n° 1376200Y a loué à la société «HAZE BLAZE FOOD» société en cours de constitution représentée par Mohamed Aziz; CIN n°04844556 daté du 25/09/2024 le fonds de commerce sis au premier étage n°45 avenue Hedi Nouira Nasser 2 Ariana pour une période de 3ans (du 02/01/2025 au 01/01/2029).

Une publication de contrat a été effectuée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 24/02/2026.

2026400649FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances la Goulette Tunis le 11/2/2026 sous N°26301206 Quittance N°16590, Mme Amira Askri titulaire de la CIN 07173034 a loué le fonds de commerce, patente N 000PA1373172/C, sis à la rue osman elbahri Ain Zaghouan Tunis à la Sté en cours de construction, 211 bey askri-, représentée par sa gérante Abir Askri titulaire de la CIN N°1465827 pour une période de 05 ans se commençant en décembre 2025 et se terminant décembre 2030.

Ce contrat fait objet d'une annonce au journal le Quotidien du 26/2/2026.

2026400657FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement

En vertu de l'assemblée générale constitutive approuvée le 11/10/2024, il a été constitué un groupement agricole pour l'eau potable :

Dénomination : groupement de développement agricole pour l'eau potable «Teboursouk»

Objectifs : Assurer l'entretien et la gestion du réseau d'eau potable au profit des abonnés des communes d'Ouled Merai, Bir Touta, Glaa Ouled Khadher, et garantir une utilisation rationnelle des ressources en eau.

- Conseil d'administration élu :

- Président : Soufiane Merai

- Trésorier : Rabah Merai

- Membre : Houssam Khadhri.

2026R00544APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence «les Jasmins»

Route Taniour Km2 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence «les Jasmins» du 16 Octobre 2025 à la recette des finances le 12 Décembre 2025, sous le n°25805118 quittance n°125196 le syndicat des copropriétaires de la résidence «les Jasmins» est constitué, sis à la Route Taniour Km2 - Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Amina Jarraya : Président du syndicat.

- Mr Ameur Zoueri : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence «les Jasmins» entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2026X00271APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Kmar, sise à l'avenue Elissa, Jardins de Carthage, Tunis

En vertu du PV de l'AGO des copropriétaires de la Résidence Kmar du 14 juin 2025, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 27 août 2025 sous le n°25707395, quittance n°100003, le bureau sortant a été reconduit à l'unanimité pour un nouveau mandat. Le bureau se compose comme suit :

- Ahmed Faouzi Ben Khalifa : Président

- Farouk Thabti : Trésorier

- Mosbeh Abdelli : Membre

- Adel Abdelkader Ali : Membre

- Mohamed Ikbel Sebai : Membre.

2026400645APSF1

Homologation de

résolutions

Syndic Résidence Nassim Soukra

Avenue de l'UMA, Rue Moez Ben Badis, Borj Louzir, Ariana, Tunis

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2025, enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 20 novembre 2025, sous le numéro de 25704124 reçu numéro M089925.

Le syndicat des Copropriétaires de la résidence Nassim Soukra est élu.

Khaled Bejjar : Président

Ahmed Hakmouni : Trésorier

Noureddine Hediji : Membre.

2026400651APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

Le saisissant : Ali ben Mabrouk Boukhashim, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03599695, sa profession est le travail, demeurant à Zahra Tataouine, son siège d'élection est le cabinet de son avocat, Me Khalifa Al Haddad, avocat à Médenine, 65 rue Habib Bourguiba, Médenine,

Le saisi : Nouri Lazhar Imaned, titulaire d'une carte nationale d'identité numéro 03550156, sa profession est le travail, demeurant au quartier Mahrajan Tataouine.

L'avocat poursuivant : Maître Haddad Khalifa l'avocat à la cour de cassation 65 rue Habib Bourguiba, Médenine.

L'immeuble saisi : Un bien immobilier situé au sein de la commune de Tataouine et au sein de plan d'aménagement urbain approuvé par le décret n°366 de 2009 du 09/02/2009. On y accède par la route sablonneuse bifurquant la route goudronnée reliant la route nationale n°19 et la route régionale Route n°111, une distance de 300 m vers Al Qablu Près de la division des fils du mineur et du cours de l'Oued Tataouine, qui est une maison dont les travaux ne sont pas terminés, nous divisons en trois parties, une partie est couverte, les travaux sont suspendus dans la phase après le toit et la construction à louer, et une partie est dans l'occupation des travaux de fondation suspendus dans la phase après les poutres de plancher et le matelas et Les colonnes et le reste sont des terres blanches sans bâtiment et une partie de celui-ci est clôturé dans la qiblah.

Les travaux de fondation ne sont pas clôturés et le bâtiment couvert est clôturé du côté du creux uniquement, et il y a une collecte d'eau sans toit entre le bâtiment couvert et les travaux de fondation.

Quant au bâtiment couvert, il se compose de deux pièces, avec une porte du côté du creux et la porte de la clôture extérieure du côté est, tandis que les fenêtres sont temporairement fermées avec du bois de construction, et il y a aussi une zone clôturée de la direction de la qiblah avec une clôture qui n'est pas haute. La superficie couverte sous la forme d'une fonction de type ourdou et d'un groupe de pièces est de 77,40 mètres carrés et la superficie des fondations. Le matelas et les colonnes qui n'ont pas encore été achevées, une superficie de 51 mètres carrés.

La superficie totale de la propriété est de 317 mètres carrés.

La propriété est délimitée par la Qibla : un chemin sablonneux mis à jour de 17 m de long et l'intervalle d'un côté par une ligne imaginaire et de l'autre la clôture extérieure et le creux : terre blanche à moins de 17 m et le diviseur du côté de l'extérieur clôturé et de l'autre une ligne imaginaire et à l'ouest : le cours de la vallée dans la longueur de 18,80 m et la séparation est une ligne imaginaire et à l'est: un chemin sablonneux de 18,50 m de longueur et la séparation du côté de la clôture extérieure et d'autre part le mur extérieur du bâtiment couvert

La mise à prix : Le prix a été fixé à soixante-douze milles six cent cinquante dinars (72.650.000 d), selon l'estimation de l'expert, Monsieur Boubacar kabir, en date du 25/9/2025 délégué sur autorisation du Président du Tribunal de Première Instance de Tataouine n°35019 le 22/09/2025. Outre les frais cités par le tribunal et qui a réalisé l'expert original au 23/3/2022 d'après l'autorisation du président du Tribunal de Première Instance de Tataouine n°30148 en ajoutant les dépenses tarifiées par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu devant le Tribunal de Première Instance de Tataouine en son siège le lundi trente mars deux mille vingt-six (30 mars 2026) à neuf heures du matin et suivant.

A noter : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et ayant consignier le tiers du prix d'ouverture ou par un chèque attestant de la disponibilité du solde. Ainsi il est également possible de visiter et d'inspecter la propriété raisonnable tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

2026R00537VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie exécutoire immobilière

Cabinet maitre Akchi Bouzid avocat à la cassation immeuble

Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid

Tél : 76 624 210

Les Créanciers Saisissants :

1/ Hammouda ben Mohamed Ali Youssfi.

2/ Naoua Bent Mohamed Ali Youssfi.

3/ Ghazela Bent Mohamed Ali Youssfi.

4/ Akri Bent Mohamed Ali Youssfi,

leurs domicile élu le cabinet de leurs avocat maitre Bouzid El Akchi avocat à la cassation immeuble Habib Bourguiba bureau 115 Sidi Bouzid.

Le saisi : 1/ Ettaher Ben Mohamed Ali Youssfi, sis cité Intilaka Ariena.

2/ Ennouri Ben Mohamed Ali Youssfi, sis cité Intilaka Ariena.

3/ Najet Bent Mohamed Ali Youssfi, sis Sidi Ali Ben Aoun Sidi Bouzid.

4/ Essalha Bent Mohamed Ali Youssfi, sis Sidi Ali Ben Aoun Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

Immeuble Saisi :

Conformément au jugement de la propriété n°6524 rendu par le Tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 31/10/2023 et annexée à la décision de rectification du 3/6/2024, le jugement stipule que le tribunal a ordonné en première instance la vente du bien litigieux, identifié et situé conformément au rapport de l'expert M. Jamel Omri en date du 26/6/2023, selon mes modalités prévues par le Code procédure civile et commerciale, et la répartition du produit de la vente entre les parties, au prorata de leur part de propriété, ainsi que la prise en charge des frais de justice, y compris les honoraires de l'expert désigné, au prorata de leur part.

Le prix initial : La propriété a été évaluée à trente-sept mille trois cent soixante six dinars et millimes 250 (37.366.250 d) selon l'estimation de l'expert M.Jamel Omri selon son rapport daté du 3/4/2025, nommé en vertu de l'autorisation sur la requête numéro 51619 datée du 13/3/2025 du président du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble aura lieu à La chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid et ce le lundi (23/3/2026) à 9 heures du matin.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Toute la semaine (heure administrative) pour prendre communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid ou L'avocat poursuivant Maître Bouzid El Akchi, sis à immeuble debbech av Habib Bourguiba Sidi Bouzid.

2026R00545VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après rabais de la mise à prix

Etude de maître Mohamed TRIKI Avocat près la Cour de cassation

23 avenue des Etats Unis d'Amérique 4ème étage le Belvédère 1002 Tunis

MF : 373168 W

Créancier saisissant :

Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) S.A en la personne de son représentant légal (R.C n° B196131999 Tunis), identifiant unique 0719413J ayant son siège à Tunis 52 Avenue Habib Bourguiba immeuble STB Africa.

Partie saisie:

Ammar Ben Larbi Boulifa, CIN n° 00606848, demeurant au 48 rue Lavande cité Fattouma Bourguiba le Bardo (Tunis) et 24 rue Lavande cité Fattouma Bourguiba le Bardo (Tunis), en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la Société Industrie Thermique Tunisie (I.T.T).

Avocat poursuivant:

Maître Mohamed Triki avocat près la cour de cassation, ayant son étude au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique 4ème étage 1002 Tunis Belvédère.

Immeuble mis en vente : l'immeuble objet du titre foncier n° 103783 Tunis dénommé "Jenaina" consistant en un terrain rectangulaire d'une surface de 488 m² sur lequel est édifiée une villa à usage d'habitation sise au 24 rue lavande cité Fattouma Bourguiba le Bardo (Tunis), composée de 3 niveaux : un RDC d'une surface couverte de 182 m² composé d'une véranda, un salon-salle à manger comportant un coin de séjour de forme arabe, un hall menant aux toilettes , une cuisine avec une porte fenêtre ouvrant sur le jardin, le 1er étage d'une surface couverte de 214 m² environ accessible soit par l'escalier extérieur soit par l'escalier intérieur à partir du RDC, est composé d'une salle de séjour, quatre chambres à coucher, un coin repas, un WC, une salle de bain et une salle de séjour de forme arabe. Le 2ème étage d'une surface couverte de 49 m² accessible par un escalier intérieur à partir du coin de repas du 1er étage, est composé d'un studio comportant des toilettes avec une douche, une terrasse et trois chambres. Le jardin comporte un studio d'une surface couverte de 29 m² composé d'une chambre à coucher, d'une cuisine et d'un WC. A l'entrée de la villa et du côté droit se trouve un garage d'une surface couverte de 17 m². L'immeuble manque d'entretien, plusieurs toits comportent de l'humidité, des murs sont fissurés. Le toit en dalle est couvert de faux plafond. Les murs sont en briques. Le revêtement du sol est en carreaux marbrés ou en faïence.

L'immeuble est équipé du courant électrique, de l'eau potable et du chauffage central.

Mise à prix : La mise à prix rabaissée par le tribunal de quarante pourcent 40 %, est fixée à la somme de six cent neuf mille six cent soixante quatre dinars 522 millimes (609.664,522 dinars) outre les frais de poursuites et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 (affaire n° 8569) le mardi trente et un mars deux mille vingt six (31/3/2026) à partir de 9 heures du matin.

Observation : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criés du tribunal de première instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026R00552VEPA1

Vente à l'enchère publique

Demandeur : 1) Habib Amiri, domicilié à Sousse.

2) Hamida Ouerghi, domiciliée à Sousse.

Défendeur : 1) Maher Abed, domicilié à Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

2) Houaida Abed, domiciliée à Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

3) Maha Abed, domiciliée à Rue Sidi Abdelhamid Ksibet Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Atef Smida, avocat auprès de la cour de cassation ayant son étude à Rue Tahar Sfar, immeuble Albaraka, Sousse.

Immeuble objet de jugement de licitation : Un terrain nu de forme rectangulaire sis à Cité Laouina à Sousse, ouvre directement sur une voie de 15 mètres, inclus au plan d'aménagement de la ville de Sousse, représente la parcelle 138 du titre foncier n° 145354 ayant pour superficie 1235 m².

Mise à prix : 494000.000 dinars outre les frais de poursuite.

Date et lieux de vente : Lundi le 23 Mars 2026 à 9h et suivant à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

La visite de l'immeuble : Elle est possible tous les jours de la semaine à la journée.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2026S00283VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le Lundi vingt trois Mars deux mille vingt six (23/3/2026) à partir de 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia, à la vente du bien immeuble ci après et selon les conditions suivantes:

Créancier : Société de Production Agricole Teboulba (SOPAT), SA, dont le siège social est à Essad route de Ksour Essef Mahdia, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le N022671F, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maitre Mohamed Barhoumi à son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Débiteur saisi : Mahjoub Bayoudh, ouvrier demeurant à route Salakta – Ksour Essef Mahdia.

Avocat poursuivant : Maitre Mohamed Barhoumi, Avocat à la cour de cassation, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse. (MF 847504/A).

Le bien immobilier mis en vente : Tout l'immeuble objet du TF n° 22861 Mahdia sis à Romania foret Ksour Essef gouvernorat de Mahdia qui représente la parcelle n° 4 du plan d'une superficie de 5420 m² et qui représente un terrain agricole le limite au nord Abdelaziz Jerad à l'ouest les héritiers fils Jerad au sud Hassine Amara à l'est Taher Bayoudh.

Mise à prix de la vente : Cent Cinquante Quatre Milles Quatre Cent Dinars (154 400,000dt).

La visite : Chaque jour à l'horaire du travail ordinaire.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le un tiers (1/3) de la mise à prix de vente sus-indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire du même montant.

2026S00284VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n° 55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis et ce le Mardi trente et un Mars deux mille vingt six (31/3/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

la créancière saisissante : Arabe Tunisien Bank (l'ATB) au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de la matricule unique n° 0014161 Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax, Bureau n° 55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n° 55 Sfax son matricule fiscal n° 441860RAP000.

La débitrice saisie : Société INRISE, au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire du matricule unique n° 0999428Y ayant son siège au numéro 64 Rue d'Iran Tunis Bab Bhar.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts communes revenant à la partie saisie et hypothéquées en faveur du demandeur et dont le nombre s'élève à 6153 parts de l'intégralité des parts ayant un nombre de 188067 de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n° 125713 Tunis dénommé "Brunette Jacque" et qui correspond en fait à une parcelle de terrain nu de forme rectangulaire du côté gauche

de la Route menant au village de Gammarth et qui est la prolongation du côté ou on trouve des constructions sise à l'angle de la Rue Abderrahmen Chafai et la Rue Hassen Ben Noomane à la Zone du village de Gammarth La Marsa Gouvernorat de Tunis qui couvre une superficie de 6153 m², Limitée à l'Ouest par des constructions privées, au Sud par un vaste terrain vide, à l'Est et au Nord par des Rues. L'immeuble se trouve dans une zone urbaine UAa4 pouvant contenir des logements individuels et ayant une densité urbaine moyenne du genre de complexes et certaines constructions isolées, contigües ou en chaines.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble revenant au saisi et décrit ci-dessus a été fixée par l'expert judiciaire Monsieur Béchir Ben Khalifa en vertu d'une ordonnance sur requête à quatre millions sept cent neuf mille quatre cent vingt six dinars 184 millimes (4.709.426,184) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble: La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis ou l'étude de maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00278VEPA1

Vente Aux Enchères Publiques Sur Saisie Immobilière

Cabinet Maitre Kamel Ben Fredj

Avocat à La Cour de Cassation

27 Bis, Rue de Liban Tuins

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, immatriculée au registre des entreprises sous l'identifiant unique n° 0013026 son avocat élu Maitre Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue De Liban Tuins.

Partie saisie : Najla Rahmen CIN 07019523 demeurant à n° 4 Rue Al Manfalouti, Khaznadar, Tunis.

Avocat poursuivant : Maitre Kamel Ben Fredj, 27 bis, Rue de Liban Tuins.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 5.5173/432 revenant à la partie saisie dans le titre foncier n° 65605 Tunis, dénommé «Ain Azouz», Il s'agit d'un lot de terrain d'une superficie de 430 m² 78 situé à Sidi Daoud, La Marsa, Tunis.

Mise à prix : La mise à prix après remise de 40% est fixée à 212293d 459.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 24/3/2026 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2026400647VEPA1

Avis de revente Immobilier après folle enchère

Demandeur de vente suite à la folle enchère:

Nairi Hedi 6, rue Amor Jamali - Bardo.

Avocat de demandeur de revente :

Maitre Chaker Hechmi avocat en cassation, 6 av .Habib Bourguiba - Bardo MF1076409K.

La folle Encheriseuse :

Société financier de recouvrement Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n° B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban – Tunis.

Partie saisie : Abd Jlil Ben Kalifa Ben Hasen CIN; 00030074 du 16/1/1997 demeurant à Chabba Mahdia.

Avocat de La folle Encheriseuse :

Maitre Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis.

L'immeuble saisi : le titre foncier num : 6086 Mahdia dénommé "Salwa 1" d'une superficie de 460 m². Il s'agit d'un lot de terrain bâti contenant une villa de deux étages sis à Chebba Mahdia route de la plage avenue Monji Slim, limitée d'un côté de la voisine Jamila Ben Hsan de l'autre Hedi Ben Hsan et de l'est avenue Monji Slim. Le RDC et composé d'un salon de 92.65 m² et d'un escalier menant au 1er étage, une chambre de 22.3 m², une deuxième chambre de 22.3 m², un hall de 17.10 m² une cuisine de 29.15 m², salle de bain de 8.5 m=un garage de 46.5 m², véranda de 19.85 m un espace de nue de 173 m² La superficie totale de RDC 460 m² dont 287 m² bâti et 173 m² nue. Le 1er étage contient une chambre de 22.5 m², deuxième chambre de 17.5 m², 3ème chambre nue de 19.20 m² 4ème chambre de 21.40 m², 5ème chambre de 29.80 m², salle de séjour de 29.10 m², cuisine de 2.25 m², salle de bain de 7.40 ², La superficie de 1er étage et de 306 m² dont 253 m² bâti et 53 m² nue.

Prix de la 1ère vente : 494.221.800 dinars avec les frais de justice de la vente immobilière 5577.103 dinars.

Nouvelle mise à prix après folle enchère :

Quatre cent mille dinars.

Date et lieu de vente après folle enchère :

Lundi 23 mars 2026 à 9 h du matin devant la chambre des ventes immobilieres du tribunal de 1ère instance de Mehdia.

Condition de visite de l'immeuble :

Les jours de la semaine de 10h à 17h.

2026400648VEPA1

Vente aux enchères publiques

après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Chokri Néji Avocat à la Cour de Cassation

Le saisissant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) (Filiale STB), en son siège à l'avenue Habib Bourguiba n° 52 Immeuble STB AFRICA 1001 Tunis, R.C : B196131999, code TVA 000/M/A/719413J et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Chokri Néji, Avocat à la Cour de Cassation, 8 Rue D'Alger 2ème Etage -Tunis M/F 0433834 /S.

Le saisi : Monsieur Mohamed Ben Kaddour Gharbi, demeurant à Rue Mosbah Jarbou à n° 27 Ben Arous Gouvernorat Ben Arous (d'une part en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de l'emprunteur Mouna Gharbi et d'autre part débiteur principal) titulaire du CIN :00403352 .

Désignation de L'immeuble saisi : Le bien consiste en une Villa préparée pour la résidence avec trois étages (sous-sol, rez-de-chaussée, étage supérieur, un entrepôt latéral et une piscine arrière) sa superficie est de 467 M² divisée en 467 parties et située au n° 27 Rue Mosbah Jarbou près du stade Ben Arous Gouvernorat Ben Arous, objet du titre foncier n° 105368 Ben Arous dénommé «Maison Mna III», l'immeuble saisi est désigné conformément au diagnostic établi par l'expert Mohamed Hedi Ben Meryem en vertu de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous sous le n° 87032 en date de 26/10/2022 .

Mise à prix : La valeur de la totalité de l'immeuble revenant à la partie saisie est estimée à quatre cent cinquante mille six cent dinars (450 600 D 000) après réduction de 40 % de la mise à prix ordonnée par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance Ben Arous (Audience le 12/2/2026) majoré des frais en sus évaluée à la même audience à concurrence de quatre mille six cent soixante -douze dinars 405 millimes (4672, D 405).

Date et lieu de l'enchère : Jeudi le 2/4/2026 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous (palais de justice) à partir de 9 h 00 du matin.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les participants doivent se conformer à la loi Tunisienne en vigueur et doivent avoir les autorisations administratives et juridique à une date antérieur à la date de l'enchère.

2026400650VEPA1

Avis aux créanciers

Offre de vente au plus offrant d'un terrain sis à Charguia 1 Tunis

En vertu de la décision de faillite n° 787 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 25/11/2016 et la décision datée le 23/2/2026, le syndic de faillite de la société SOTUDEF met en vente au plus offrant sous plis secret un local propriété de ladite société sis à 28 bis rue 8601 Charguia 1 Tunis, objet du titre foncier 165220 Tunis d'une superficie de 24.634 m², composé d'une administration et 2 ateliers en charpente et terrain nu. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 Dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des Charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre SOTUDEF». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sis au centre Challakh Bloc A, 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 – Tel : 71.472.065/55.318.400 au plus tard le 19/3/2026 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU: 0003084/K).

2026R00553VEPA2

Tribunal de première instance de Ben Arous

Ouverture des procédures de distribution des fonds

Affaire n° 230/2023

Par décision de Monsieur le juge chargé en date du 7/2/2023, les procédures de répartition des fonds provenant de la vente des biens de la société Sami Moda Confection demeurant à rue 7 novembre Fouchana Ben Arous, ont été ouvertes suite à la requête déposée par Maitre Achwek Ismaili Razgallah au profit de la caisse nationale de la sécurité sociale. Et ce après dépôt des fonds auprès de la trésorerie publique de Tunisie en 3/11/2022 conformément à la quittance de dépôt n° 008104M et le certificat de dépôt n° 22005311 en date du 19/1/2023.

Il est demandé à tous créancier souhaitant participer à la distribution, de présenter dans un délai de 30 jours suivant la publication de ce présent avis au journal officiel son titre de créance accompagné de ses justificatifs au greffe de ce tribunal par l'intermédiaire d'un avocat sous peine de déchéance de son droit à cette contribution.

Cette annonce est faite en application des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2026R00555VEPA2

Tribunal de première instance de Ben Arous

Ouverture des procédures de distribution des fonds

Affaire n° 232/2023

Par décision du juge Madame Nedra Nfissi en date du 6/3/2023, les

procédures de répartition des fonds provenant de la vente des biens de la société AMT demeurant à 53 lotissements zone industrielle El Mghira, ont été ouvertes suite à la requête déposée par Maitre Achwek Ismaili Razgallah au profit de la caisse nationale de la sécurité sociale. Et ce après dépôt des fonds auprès de la trésorerie régionale des finances en 7/12/2022 conformément à la quittance de dépôt n° 009225M et le certificat de dépôt n° G2200598 en date du 19/1/2023.

Il est demandé à tous créancier souhaitant participer à la distribution, de présenter dans un délai de 30 jours suivant la publication de ce présent avis au journal officiel son titre de créance accompagné de ses justificatifs au greffe de ce tribunal par l'intermédiaire d'un avocat sous peine de déchéance de son droit à cette contribution.

Cette annonce est faite en application des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2026R00556VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

En vertu de la décision en référé rendue par le Tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 13/02/2026 décidant la nomination de Zouhaier OUNI en qualité d'administrateur judiciaire de la société «RMG RESTAURANT», immatriculée au Registre national des entreprises sous le numéro 1812079Z, pour assurer l'administration, la gestion la société sous la supervision de Monsieur le juge chargé du contrôle des opérations de crédit, de liquidation et d'administration judiciaire, et ce jusqu'à la cessation de la vacance au poste de représentant légal de la société.

2026S00277VEPA2

AVIS

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 09/02/2026 dans le cadre du dossier n°75 il a été décidé la clôture des travaux de l'administration judiciaire portant sur le fonds de commerce Café et salon de thé Midway Identifiant unique n°1244777F, situé à la Rue du lac Biwa les berges du lac Tunis.

Tout intéressés peuvent contacter le mandataire de justice précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage ELMANAR 3 TUNIS. (Tél : 71.889.549 Fax : 71.889.621).

2026400632VEPA2

APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DE LA CESSION

DE LA «SOCIETE PRESTIGE HOTELS & RESORTS SA

(HOTEL IMPERIAL PARK)

SIEGE SOCIAL : YASMINE HAMMAMET)

CAPITAL : 9 400 000 DT

RC : B5881995

MF : 0433122Q/M/000

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 05 juillet 2018, le Commissaire à l'exécution de la Société ci-dessus mentionnée, lance un appel d'offres pour la cession de la société ci-dessus mentionnée.

Tout intéressé est invité à retirer le cahier des charges, du bureau du commissaire à l'exécution sis au 92 rue 8600, Charguia 1 - 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de trois cents dinars (300 DT) en espèces. Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous plis fermé et recommandé, ou déposées directement au nom du commissaire à l'exécution Madame Awatef MARZOUKI FITOURI avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 10 avril 2026.

2026400636VEPA2

Décision de Remplacement d'un liquidateur de l'association féminine

Abwab El Khair Ghardimaou

Suivant jugement N°96113 émanant du tribunal de première instance de Tunis le 14/12/2021, il a été décidé la dissolution de l'association féminine Abwab El Khair Ghardimaou et la nomination de Mokdad Zoghlami liquidateur, et en vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis le 16/02/2026, il a été décidé le remplacement de liquidateur judiciaire Mr Mokdad Zoghlami dans le dossier de liquidation sous le N°411 par liquidateur judicaire Mr Ahmed CHEFI et ce pour accomplir la liquidation et nomination de Madame Oumyma Ayed juge commissaire.

Tout intéressé peut se présenter au cabinet du liquidateur route le Kef 4.8 km résidence EL AMAL rez-de-chaussée bureau C1 DENDEN prés Direction régionale de la propriété foncière Manouba dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce Tél : 97838982-27804935.

2026400637VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire

Société Kollector Biome Béja KBB

I.U : 1668726Y

Siège social : zone industrielle route Tabarka Béja nord 9000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Béja le 28/01/2026, il a été décidé ce qui suivent :

- déclenchement de règlement judiciaire au profit de la société de KOLLECTOR BIOME BEJA KBB.

- l'ouverture d'une période d'observation pour une durée de neuf mois

- la nomination de Monsieur EZZEDDINE Habib sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis en tant qu'administrateur judiciaire chargé d'élaborer un inventaire concernant les biens de l'entreprise, d'enquérir sur la véritable situation économique,

financière et sociale de la dite société dans un délai ne dépassent pas deux mois.

- l'insertion de cette décision au R.N.E et sa publication au J.O.R.T et l'avis adressé au C.S.E.E

- la nomination de madame Jlassi Rihab en tant que juge - commissaire.

- toutes procédures d'exécution individuelles doivent être arrêtées au cours d'une année et également les intérêts et les indemnités de retard et la suspension d'échéance du terme tel que mentionnées par les aliéna 5,6 et 8 de l'article 449 de code de commerce

- l'administrateur judiciaire doit étudier le plan de sauvetage élaboré par l'entreprise concernée conformément à l'article 439

Chaque créancier doit s'assurer que sa créance est établie avant la date de déclenchement de règlement judiciaire conformément à l'article 445 de la loi n°36 du 29/04/2016.

2026400639VEPA2

Avis

Par décision du juge chargé de la distribution des fonds et du rang des créanciers auprès du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, Mme. Nawal Ben Hamouda; en date du 17 février 2026, l'autorisation a été accordée d'engager la procédure de distribution des fonds dans l'affaire de distribution N°247/2026 garantis par la Trésorerie régionale de Tunis 1, objet du certificat d'assurance n° 2100712 H du 12 janvier 2026, concernant la somme de quarante quatre mille trois cent quatre vingt dinars (44380 dinars) représentant le produit de la vente d'un bien appartenant à Yosra Yaïche, objet du jugement civil n°40656 du 30 juillet 2020.

Tout créancier souhaitant participer à la distribution du produit de la vente doit, dans les trente jours suivant la publication du présent avis au Journal officiel, faire valoir sa créance par l'intermédiaire d'un avocat auprès du greffier du tribunal; à défaut, son droit à cette participation est caduc les frais nécessaires seront avancés par le demandeur de distribution.

Le présent avis a été publié conformément aux articles 466 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2026400640VEPA2

Société Européenne de textile

Rue de Paris Mégrine

MF : 0989429/T

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 3 février 2026, relative au dossier n°339 il a été décidé la faillite de la société Européenne de textile et confirmer la cession de payement de ces créances depuis le 11/09/2024 et la nomination du maître Ahmed Jabri en qualité d'un syndic de faillite, et ce, sous le contrôle de juge commissaire OMAIMA EL GHARBI.

Les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de la faillite au JORT chez le syndic de la faillite.

2026400641VEPA2

NOMINATION DU SYNDIC DE FAILLITE

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Zaghouan en date du 8/01/2026, relative au dossier n°21 de société IBZA M/F n°445586/K/A/M/000 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de Syndic de Faillite en remplacement du maître Iskander el Arfaoui, et ce, sous le contrôle de juge-commissaire.

2026400642VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Manouba annonce la décision du juge commissaire du 04/02/2026 dans l'affaire n°144 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 34.472 ,717 dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations le 30/10/2018 quittance n°M053940 contre la Société M.2.J demeurant au 103 Avenue Habib Bourguiba Manouba à la diligence de Maître OLFA GHARBI Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2026400654VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA. Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi le 27 mars 2026 à 11 heures au siège social de la Société sis à la Route de sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Présentation de la démission d'un Administrateur

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 arrêté par le Conseil d'Administration.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2024

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Fixation du montant des jetons de présence

- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R00547SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

«UNION CHIMIE»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 1695000.000 DT

SIEGE SOCIAL : KM 6 ROUTE DE TUNIS - SOLIMAN 8020

MATRICULE FISCAL : 28809GAM000

IDENTIFIANT UNIQUE : 0028809G

CNSS : 260009/49

Messieurs les actionnaires de la Société «UNION CHIMIE» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 qui se tiendra au siège social le jeudi 26 mars 2026 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2025

3- Approbation des états financiers 2025 et des conventions réglementées

4- Affectation du résultat 2025

5- Quitus aux administrateurs

6- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

7- Renouvellement du mandat du conseil d'administration

8- Pouvoirs de formalités.

2026R00549SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Attijari Recouvrement

Société Anonyme au capital : 1 .000.000

Siège social : Rue Abou Hamed el Ghazali résidence Omar bloc A 3ème étage Montplaisir 1073 Tunis

Registre de commerce : B19512001

Matricule fiscal : 0754374 V

Les actionnaires de la société Attijari Recouvrement sont invités à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 12/3/2026 à 9h30 au siège de la Banque Attijari de Tunisie «Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1080 - Tunis, à l'effet délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

2. Lecture du rapport général du commissaire financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation des conventions réglementées,

4. Affectation du résultat de l'exercice 2025,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Fixation des montants des jetons de présence,

7. Nomination des administrateurs; Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,

8. Pouvoirs en vue des formalités.

2026R00551SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Sidérurgie

«ELFOULADH» S.A

Au capital social de : 53 339 520 Dinars

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

BP 23-24 / 7050 Menzel Bourguiba

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Sidérurgie «ELFOULADH» au

Capital Social de 53 339 520 Dinars sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 31 Mars 2026 à 9h :30 à l'Hôtel Tunis Grand Hôtel et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024,

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 et quitus aux Administrateurs,

4- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024,

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024,

6- Nomination d'Administrateurs,

7- Renouvellement du mandat des administrateurs,

8- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, des projets de résolution à soumettre à l'Assemblée ainsi que la liste des

Actionnaires sont à la disposition de Messieurs les Actionnaires qui peuvent les consulter à l'usine d'ELFOULADH dès la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisien (JORT) et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises.

2026R00564SANB3

Convocation à l'assemblée générale extra-ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

«ELFOULADH» S.A

Au capital social de : 53 339 520 Dinars

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

BP 23-24 / 7050 Menzel Bourguiba

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Sidérurgie «ELFOULADH» au Capital Social de 53 339 520 Dinars sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le Mardi 31 Mars 2026 à 11h à l'Hôtel Tunis Grand Hôtel et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Approbation de la continuation de l'activité de l'Entreprise conformément à l'article 388 du code des Sociétés Commerciales.

2026R00565SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes

"SOTEV "

Groupe SFBT

S.A. au capital de : 10.512.000 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6-ZI. Ben Arous 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 30 mars 2026 à 9 heures au siège social de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, sis au 5 boulevard Mohamed Beji Caied Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents aux états financiers clos au 31 décembre 2025.

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4. Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7. Fixation de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les états financiers de l'exercice 2025, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du commissaire aux comptes et le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant les 21 jours précédant la tenue de la dite assemblée.

2026R00566SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

En vertu des décisions prises le 6 août 2025, le Conseil d'Administration de la Société Afrique Marbre, société anonyme au capital de 160.000 D, dont le siège social est sis au 29, Rue de la République, Thala, convoque les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 mars 2026 au siège de la société, sis à la zone industrielle de Thala, route du Kef, MF : 0827530/R, à 09h30 du matin.

Ordre du jour :

1. Présentation des états financiers pour la période allant de 2012 à 2022, y compris l'année 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la même période.

3. Approbation des états financiers ainsi que des conventions déclarées par le Conseil d'Administration.

4. Délégation au nouveau Conseil d'Administration pour l'examen des états financiers des exercices 2023 à 2025.

5. Renouvellement des organes de gestion et désignation d'un commissaire aux comptes pour la période 2023-2025.

6. Questions diverses.

2026400646SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN CAPITAL

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 588.230 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMEN BANK TOUR C, AVENUE MOHAMED V - 1002 - TUNIS

Identifiant Unique : 1158084Y

M.F : 1158084Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN CAPITAL sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 25 mars 2026 à 16h au siège d'AMEN CAPITAL, sis à l'Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d-'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos au le 31 décembre 2025 ;

7- Fixation du montant des jetons de présence;

8- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales;

9- Pouvoirs pour formalités.

2026400655SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Compagnie Méditerranéenne de Réparation Tunisie

C.M.R.Tunisie س أم أر تونس

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 4.000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AL BADR RUE DU LAC MALAREN LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS

MF : 879570L/A/M/000

Cher actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire de la société Compagnie Méditerranéenne de Réparation «CMR TUNISIE» S.A. qui aura lieu le jeudi 26 mars 2026 à quinze heures au siège, Immeuble AL BADR, les Berges du Lac.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société CMR Tunisie durant l'exercice 2024,

2. Lectures des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

3. Examen et approbation éventuelle des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2024,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des Société Commerciales,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Renouvellement des mandats des administrateurs de la société CMR Tunisie,

8. Renouvellement de mandat de Monsieur Mahmoud ELLOUMI : commissaire aux comptes représente la société ODA,

9. Renouvellement de mandat de Monsieur Achraf Guermech : commissaire aux comptes représente la société AMC Ernst &Young,

10. Pouvoirs pour formalités.

Nous vous rappelons que si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de la société muni d'un pouvoir régulier

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire l'assurance de nos salutations les meilleures.

2026400656SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/3/2026

Société Tunisienne d'Equipements Sanitaires de Béja S.A

«SOTES SA»

Z.I Cité El Amel 9070 - Medjez El Beb - Béja

MF : 929702J/A/M

Suite à la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, décidée par le conseil d'administration en date du 20/2/2026, les actionnaires de la société SOTES SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le vendredi 27 mars 2026 à dix heures au cabinet de l'expert «Radhouane Meziou» sis à 17, Rue Kaab Ibn Malek El Menzah 6 – Ariana - 2091, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de convocation de l'AGO de 2023;

2- Lecture du rapport de gestion et les rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023 et approbation des états financiers de l'exercice 2023;

3- Approbation des conventions règlementées;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023;

5- Quitus aux administrateurs et fixation des jetons de présence de l'exercice 2023;

6- Questions diverses;

Tous les documents de l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires au cabinet de l'expert-comptable Radhouane Meziou.

2026400665SANB3

Autres sociétés

Premier Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire sur les états financiers des exercices 2023 et 2024

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DES VIANDES ET DES ELEVEURS

96 rue Bellevue, Ouardia 1009 Tunis

Identifiant unique : 0005288E

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale des Viandes et des Eleveurs invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les exercices 2023 et 2024 qui se tiendra le 30 mars 2026, à 10h00 au siège de la Société sis au 96, avenue de Bellevue El Ouardia 1009Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports moral et financier de l'année 2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023.

3) Discussion et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2023.

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

6) Lecture des rapports moral et financier de l'année 2024.

7) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024.

8) Discussion et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2024.

9) Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

11) Acceptation de nouveaux adhérents.

12) Mise à jour de la liste des adhérents.

13) Proposition d'une retenue de 3 dinars au profit de la société Nova Agri Technologie dans le cadre d'un partenariat pour la création et l'exploitation d'une plateforme numérique au bénéfice de la SMCVE et ses fournisseurs lait.

NB : En cas où le quorum ne sera pas atteint (le 1/4 des adhérents), une deuxième assemblée générale ordinaire aura lieu le 30 avril 2026 à 10h00, au siège de la Société Mutuelle Centrale des Viandes et des Eleveurs.

L'ordre du jour sera le même, les délibérations auront lieu quel que soit le nombre des présents ou des représentés (statut de la Sté Mutuelle).

Cette convocation est valable pour la 2ème assemblée (du 30 avril 2026) au cas où la 1ère assemblée du 30 mars 2026 n'aura pas lieu.

Les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs aux exercices 2023 et 2024 seront à la disposition des adhérents au sein du siège social de la société 08 jours avant la date de l'assemblée.

2026S00278SODB3

DIVERS

Avis au public

AVIS

Monsieur Sami Zrelli annonce qu'il possède la moitié d'un terrain de superficie 600 m² sis à Mellita Kerkena Sfax objet d'un acte enregistré le 17/12/2019 n°067521 rédigé par les notaires Salah Feki et son collègue.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale

Tout contestant devra s'adresser au notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00275DIVD2

Annonce

Mr Karim Bouattour Et Ses Frères annoncent que le titre de propriété ainsi que son attestation de «wokouf» du lot de superficie de 1216 m² sise rte Manzel Cheker km 05 Sfax est perdue et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00279DIVD2

Avis

MF1176381G

Lasaad Badreddine Ben Jouira annonce la perte d'un acte de propriété de sa mère Zohra Lajnaf de la moitié d'un lot saisi une maison sise route Gremda km2 Sfax.

Il veut en extraire un deuxième original.

Touts ceux qui ont opposition doivent l'annoncé auprès du Notaire Kaïs Abdelmoula 48 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00280DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis n°2026S00243FCCC2 paru au JORT Annonces Légales n°22 du 20 février 2026

Lire : Vente d'un fonds de commerce

Au lieu de : Gérance libre

Et ce à l'entête et dans le texte.

Ajouter : Cet avis est publié au journal Echourouk du 20/02/2026.

Le reste demeure sans changement.

	Les Etats financiers année 2023	Société des Services Nationaux et des Résidences

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2023

	2023	2022	Variations
Actifs non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	465 038,306	464 085,306	953,000
Amortissements	- 424 911,374	- 404 473,142	-20 438,232
Immobilisations Corporelles	72 508 211,704	72 018 967,417	489 244,287
Amortissements	- 54 831 340,690	- 54 478 674,219	-352 666,471
Immobilisations Financières	7 510 256,389	6 930 115,065	580 141,324
Provisions	- 395 014,000	- 395 014,000	0.000
Total des actifs immobilisés	**24 832 240,335**	**24 135 006,427**	**697 233,908**
Total des actifs non courants	**24 832 240,335**	**24 135 006,427**	**697 233,908**
Actifs Courants			
Stock	560 101,083	509 166,232	50 934,851
Provisions	- 2 547,000	- 2 547,000	0,000
Clients et Comptes Rattachés	1 179 568,942	1 620 927,394	-441 358,452
Provisions	- 615 504,608	- 615 504,608	0,000
Autres actifs Courants	50 233 153,813	12 737 805,044	37 495 348,769
Provisions	- 789 815,654	- 789 815,654	0,000
Placements et Autres Actifs Financiers	1 656 319,019	36 170 935,007	-34 514 615,988
Provisions	- 14 464,845	- 770,932	-13 693,913
Liquidités et équivalents de liquidités	568 458,477	597 862,114	-29 403,637
Total des Actifs Courants	**52 775 269,227**	**50 228 057,597**	**2 547 211,630**
Total des Actifs	**77 607 509,562**	**74 363 064,024**	**3 244 445,538**

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053 les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

	Les Etats financiers année 2023	Société des Services Nationaux et des Résidences

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2023

	2023	2022	Variations
Capitaux Propres			
Capital Social	19 291 180,000	19 291 180,000	0,000
Réserves	41 780 186,092	41 925 235,769	-145 049,677
Autres Capitaux Propres	-	-	-
Résultats reportés	7 498 612,989	8 055 643,485	-557 030,496
Total des Capitaux Propres avant Résultat de l'exercice	**68 569 979,081**	**69 272 059,254**	**-702 080,173**
Résultat de l'exercice	4 256 141,169	- 557 030,498	4 813 171,667
Total des Capitaux Propres avant affectation	**72 826 120,250**	**68 715 028,756**	**4 111 091,494**
Passifs			
Passifs non Courants			
Provisions	911 110,469	843 865,177	67 245,292
Total Passifs non Courants	**911 110,469**	**843 865,177**	**67 245,292**
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	2 296 184,252	2 570 250,009	-274 065,757
Autres Passifs Courants	1 574 094,591	2 233 920,082	-659 825,491
Concours Bancaire et autres Passifs Financiers	0.000	0.000	0.000
Total des Passifs Courants	**3 870 278,843**	**4 804 170,091**	**-933 891,248**
Total des Passifs	**4 781 389,312**	**5 648 035,268**	**-866 645,956**
Total des Capitaux Propres et des Passifs	**77 607 509,562**	**74 363 064,024**	**3 244 445,538**

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053 les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

	Les Etats financiers année 2023	Société des Services Nationaux et des Résidences

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2023

	2023	2022	Variations
Produits d'Exploitation			
Revenus	193 514 910,329	73 063 319,780	120 451 590,549
Autres Produits d'Exploitations	25 417,873	34 828,746	-9 410.873
Total des Produits d'Exploitation	**193 540 328,202**	**73 098 148,526**	**120 442 179,676**
Charges d'Exploitation			
Achats de Marchandises Consommés	186 944 204,490	71 267 047,275	115 677 157,215
Charges de Personnel	3 609 255,018	3 747 116,810	-137 861,792
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	498 571,018	278 288,489	220 285,529
Autres Charges d'Exploitations	2 143 592,420	1 967 548,501	176 043,919
Total Charges d'Exploitation	**193 195 625,946**	**77 260 001,075**	**115 935 624,871**
Résultat d'Exploitation	**344 702,256**	**- 4 161 852,549**	**4 506 554,805**
Charges Financières	205 836,353	24 313,908	181 522,445
Produits des Placements	4 085 772,352	3 457 368,429	628 403,923
Autres Gains Ordinaires	34 478,041	194 261,025	-159 782,984
Autres Pertes Ordinaires	2 475,127	21 779,125	-19 303,998
Résultat des Activités Ordinaires avant Impôt	**4 256 641,169**	**-556 316,128**	**4 812 957,297**
Impôt sur le Bénéfice	500,000	714,370	-214,370
Résultat Net de l'Exercice	**4 256 141,169**	**-557 030,498**	**4 813 171,667**

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053 les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

Etat de Flux de Trésorerie
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2023

	2023	2022
Flux de Trésorerie Liés à l'Exploitation		
Résultat Net	4 256 141,169	- 557 030,498
Ajustements pour :		
✓ Amortissements et Provisions	498 574,018	1 052 297,391
✓ Reprise su provision	0,000	-1 464 761,566
Ajustements comptable	45,333	0,00
Variation pour :		
✓ stocks	-50 934,851	- 46 219,845
✓ créances	441 358,452	- 708 652,894
✓ Autres Actifs	-37 495 348,769	-1 273 610,187
✓ Fournisseurs et autres Dettes	-925 512,598	234 407,561
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**-33 275 677,246**	**-2 763 570,038**
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement		
Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles et Incorporelles	-534 772,730	-1 032 758,459
Décaissement Provenant des emprunts	-177 300,000	- 172 600,000
Encaissements Provenant des Emprunts	233 585,498	224 837,825
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement	**-478 487,232**	**- 980 520,634**
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement		
Décaissement provenant des revenus des participations	-8 378,650	-1 236 045.623
Décaissement provenant des garanties	-621 810,834	0.000
Décaissement provenant des dons et participation au fond social	-166 634,545	-172 285.716
Encaissements Provenant des comptes du fond social	21 584,868	24 857.342
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement	**-775 239,161**	**-1 383 473.997**
Variation de Trésorerie	**-34 529 403,639**	**-3 891 519,046**
Trésorerie au Début de l'Exercice	**36 597 862,114**	**40 489 381,160**
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**2 068 458,477**	**36 597 862,114**

2026R00543BCFA5